



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'IMMIGRATION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

Arrêté du **30 AVR. 2026**

fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin

Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 280, L. 284 à L. 293 et R. 131 à R.148 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2113-8, L. 2121-2 et L. 2121-15 et suivants ;

VU le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU le décret du 12 juin 2025, publié au JORF du 13 juin 2025, portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Afin de constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection de quatre (4) sénateurs pour le département du Haut-Rhin, les conseils municipaux se réunissent **le vendredi 5 juin 2026**, aux heure et lieu fixés par le maire afin de désigner les délégués et leurs suppléants.

Les procès-verbaux sont impérativement transmis à la préfecture à l'issue du conseil municipal, **et au plus tard à 21h00**, par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

pref-elections-senatoriales@haut-rhin.gouv.fr

Les originaux des procès-verbaux, auxquels sont joints les bulletins déclarés blancs, nuls ou contestés, doivent être transmis au bureau des élections pour **le mercredi 10 juin 2026 au plus tard** :

- soit par dépôt à la préfecture : au bureau des élections et de la réglementation, bâtiment B1, Cité administrative, 3 rue Fleischhauer à Colmar, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du lundi 8 au mercredi 10 juin 2026 ;

- soit par envoi postal : en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : *Bureau des élections et de la réglementation, Cité administrative, 3 rue Fleischhauer 68000 Colmar.*

ARTICLE 2 –

2.1. Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de *délégués et de suppléants* à élire est indiqué dans le **tableau n°1** annexé au présent arrêté. Le nombre est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2026 et les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux.

Le nombre de **suppléants** est déterminé au regard du nombre de délégués élus.

2.2. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en exercice sont *délégués de droit*, les postes vacants à la date de la réunion du conseil municipal dédiée à cette désignation ne donnant pas droit à un délégué.

Dans **les communes de plus de 30 000 habitants**, des *délégués supplémentaires* doivent en outre être désignés à raison d'un par tranche complète de 800 habitants au-dessus de 30 000 habitants.

Les conseillers municipaux ne procéderont qu'à l'élection des suppléants et délégués supplémentaires le cas échéant. Le nombre de délégués et suppléants à élire est fixé dans le **tableau n°2** annexé au présent arrêté.

Le nombre de **suppléants** est déterminé au regard du nombre de délégués de droit, *pour les communes de 9 000 à 29 999 habitants*, et du nombre de délégués de droit et supplémentaires *pour les communes de 30 000 habitants et plus*.

2.3. Dans les communes nouvelles du département, sont distingués les conseils municipaux comprenant plus ou moins 29 membres :

- **pour les conseils municipaux de 29 membres ou moins**, le nombre de délégués correspond au nombre auquel aurait droit une commune de la strate démographique immédiatement supérieure à celle de la commune nouvelle ;

- **pour les conseils municipaux de plus de 29 membres**, le nombre de délégués est égal au nombre de conseillers municipaux prévus pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure à celle de la commune nouvelle, sous réserve que le nombre total de délégués auquel la commune nouvelle a le droit n'excède pas le nombre total de délégués auquel les anciennes communes avaient droit avant création de la commune nouvelle.

Le nombre de délégués et suppléants à élire est fixé dans le **tableau n°3** annexé au présent arrêté.

2.4. Lorsque le nombre de délégués du conseil municipal et de leurs suppléants est supérieur

au nombre de conseillers municipaux en exercice, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

ARTICLE 3 – Le mode de scrutin est établi en fonction de la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les délégués et suppléants sont élus au **scrutin majoritaire à deux (2) tours**. Au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est exigée ; au second tour, la majorité relative suffit.

Les élections des délégués et suppléants se déroulent **séparément**, l'élection des suppléants ayant lieu aussitôt après celle des délégués.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut être incomplète. Les adjonctions et suppressions de noms sont autorisées.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués (hors délégués de droit), les délégués supplémentaires le cas échéant et les suppléants sont élus **simultanément** par les conseillers municipaux, **sur une même liste paritaire**, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

ARTICLE 4 – Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, où les membres du conseil municipal en exercice sont délégués de droit, les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française sont remplacés, tant pour la désignation des délégués supplémentaires et des suppléants que pour l'élection des sénateurs, par les candidats de nationalité française venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés lors de la dernière élection municipale.

ARTICLE 5 – **Dans les communes de moins de 9 000 habitants**, les militaires en position d'activité ne peuvent être membres du collège électoral sénatorial. En revanche, ils peuvent participer en tant que conseillers municipaux à l'élection des délégués et des suppléants.

ARTICLE 6 – L'élection se fait sans débat, au scrutin secret.

Le **bureau électoral** est formé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

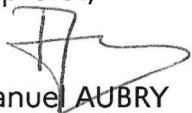
La présidence est assurée par le maire et à défaut, par les adjoints et les conseillers dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté devra être **affiché** à la porte de la mairie dès notification et est **notifié par écrit aux membres du conseil municipal** par les soins du maire.

ARTICLE 8 – Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, les sous-préfets

d'arrondissement et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,


Emmanuel AUBRY

ANNEXE

Tableau n°1 – Communes de moins de 9 000 habitants

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Algolsheim	1 112	15	Scrutin de liste	3	3
Altenach	372	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Altkirch	5 687	29	Scrutin de liste	15	5
Ammerschwahr	1 580	19	Scrutin de liste	5	3
Andolsheim	2 199	19	Scrutin de liste	5	3
Appenwihr	586	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Artzenheim	857	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Aspach	1 138	15	Scrutin de liste	3	3
Aspach-le-Bas	1 262	15	Scrutin de liste	3	3
Attenschwiller	959	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Aubure	353	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Baldersheim	2 596	23	Scrutin de liste	7	4
Balgau	947	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Ballersdorf	818	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Balschwiller	729	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Baltzenheim	581	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Bantzenheim	1 630	19	Scrutin de liste	5	3
Bartenheim	4 211	27	Scrutin de liste	15	5
Battenheim	1 560	19	Scrutin de liste	5	3
Beblenheim	928	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Bellemagny	147	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués supplémentants
Bendorf	245	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Bennwihr	1 326	15	Scrutin de liste	3	3
Berentzwiller	339	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Bergheim	2 069	19	Scrutin de liste	5	3
Bergholtz	1 039	15	Scrutin de liste	3	3
Bergholtzell	385	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Berrwiller	1 294	15	Scrutin de liste	3	3
Bettendorf	469	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Bettlach	300	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Biederthal	331	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Biesheim	2 499	19	Scrutin de liste	5	3
Biltzheim	510	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Bischwihr	1 202	15	Scrutin de liste	3	3
Bisel	537	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Bitschwiller-lès-Thann	1 986	19	Scrutin de liste	5	3
Blodelsheim	1 971	19	Scrutin de liste	5	3
Blotzheim	5 282	29	Scrutin de liste	15	5
Bollwiller	4 184	27	Scrutin de liste	15	5
Bourbach-le-Bas	556	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Bourbach-le-Haut	408	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Bouxwiller	424	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Bréchaumont	407	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Breitenbach-Haut-Rhin	819	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Bretten	184	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Brinckheim	402	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Bruebach	1 042	15	Scrutin de liste	3	3
Buethwiller	240	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Buhl	3 100	23	Scrutin de liste	7	4
Burnhaupt-le-Bas	1 969	19	Scrutin de liste	5	3
Burnhaupt-le-Haut	1 793	19	Scrutin de liste	5	3
Buschwiller	1 047	15	Scrutin de liste	3	3
Carpach	2 091	19	Scrutin de liste	5	3
Chalampé	996	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Chavannes-sur-l'Étang	652	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Courtavon	343	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Dannemarie	2 248	19	Scrutin de liste	5	3
Dessenheim	1 442	15	Scrutin de liste	3	3
Diefmatten	307	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Dietwiller	1 385	15	Scrutin de liste	3	3
Dolleren	449	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Durlinsdorf	498	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Durmenach	836	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Durrenentzen	1 062	15	Scrutin de liste	3	3
Eglingen	358	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Eguisheim	1 729	19	Scrutin de liste	5	3
Elbach	277	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Emlingen	307	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Ensisheim	7 306	29	Scrutin de liste	15	5
Eschbach-au-Val	378	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Eschentzwiller	1 527	19	Scrutin de liste	5	3
Eteimbès	405	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Falkwiller	214	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Feldbach	472	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Feldkirch	1 047	15	Scrutin de liste	3	3
Fellerling	1 569	19	Scrutin de liste	5	3
Ferrette	864	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Fessenheim	2 345	19	Scrutin de liste	5	3
Fislis	396	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Flaxlanden	1 370	15	Scrutin de liste	3	3
Folgensbourg	906	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Fortschwihr	1 198	15	Scrutin de liste	3	3
Franken	354	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Fréland	1 288	15	Scrutin de liste	3	3
Friesen	651	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Frœningen	881	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Fulleren	331	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Galtingue	803	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Geishouse	424	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Geispitzen	516	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Geiswasser	341	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Gildwiller	261	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Goldbach-Altenbach	261	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Gommersdorf	406	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Griesbach-au-Val	678	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Grussenheim	805	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Gueberschwihr	807	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Guémar	1 490	15	Scrutin de liste	3	3
Guevenatten	166	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Guewenheim	1 368	15	Scrutin de liste	3	3
Gundolsheim	735	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Gunsbach	856	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Habsheim	5 076	29	Scrutin de liste	15	5
Hagenbach	772	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hagenthal-le-Bas	1 418	15	Scrutin de liste	3	3
Hagenthal-le-Haut	766	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hartmannswiller	654	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hattstatt	862	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hausgauen	369	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Hecken	527	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hégenheim	3 410	23	Scrutin de liste	7	4
Heidwiller	641	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Heimersdorf	645	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Heimsbrunn	1 314	15	Scrutin de liste	3	3
Heiteren	1 069	15	Scrutin de liste	3	3
Heiwiller	190	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Helfrantzkirch	737	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Herrlisheim-près-Colmar	1 911	19	Scrutin de liste	5	3
Hésingue	2 972	23	Scrutin de liste	7	4

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Hettenschlag	357	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Hindlingen	646	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hirsingue	2 122	19	Scrutin de liste	5	3
Hirtzbach	1 418	15	Scrutin de liste	3	3
Hirtzfelden	1 259	15	Scrutin de liste	3	3
Hochstatt	2 173	19	Scrutin de liste	5	3
Hohrod	349	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Hombourg	1 358	15	Scrutin de liste	3	3
Horboung-Wihr	6 199	29	Scrutin de liste	15	5
Houssen	2 323	19	Scrutin de liste	5	3
Hunawihr	555	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Hundsbach	357	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Huningue	7 487	29	Scrutin de liste	15	5
Husseren-les-Châteaux	502	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Husseren-Wesserling	1 022	15	Scrutin de liste	3	3
Illfurth	2 445	19	Scrutin de liste	5	3
Illhaeusern	717	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Ingersheim	4 774	27	Scrutin de liste	15	5
Issenheim	3 502	27	Scrutin de liste	15	5
Jebsheim	1 360	15	Scrutin de liste	3	3
Jettingen	522	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Jungholtz	897	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Kappelen	573	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Katzenthal	506	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Kembs	5 834	29	Scrutin de liste	15	5
Kiffis	238	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Kirchberg	717	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Knoeringue	381	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Koestlach	505	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Koetzingue	585	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Kruth	856	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Kunheim	1 822	19	Scrutin de liste	5	3
Labaroche	2 231	19	Scrutin de liste	5	3
Landser	1 633	19	Scrutin de liste	5	3
Lapoutroie	1 881	19	Scrutin de liste	5	3
Largitzen	352	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Lautenbach	1 544	19	Scrutin de liste	5	3
Lautenbachzell	942	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Lauw	887	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Le Bonhomme	744	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Leimbach	928	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Levoncourt	250	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Leymen	1 271	15	Scrutin de liste	3	3
Liebenswiller	191	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Liebsdorf	286	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Lièpvre	1 632	19	Scrutin de liste	5	3
Ligsdorf	317	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Linsdorf	334	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Linthal	586	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Logelheim	950	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Lucelle	29	7	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Luemswiller	746	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Luttenbach-près-Munster	756	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Lutter	291	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Lutterbach	6 851	29	Scrutin de liste	15	5
Magny	286	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Magstatt-le-Bas	517	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Magstatt-le-Haut	315	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Malmerspach	475	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Manspach	544	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Mertzen	200	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Merxheim	1 396	15	Scrutin de liste	3	3
Metzeral	1 058	15	Scrutin de liste	3	3
Meyenheim	2 015	19	Scrutin de liste	5	3
Michelbach-le-Bas	722	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Michelbach-le-Haut	636	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Mittelwihr	853	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Mittlach	339	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Mitzach	374	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Moernach	518	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Mollau	331	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Montreux-Jeune	368	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Montreux-Vieux	928	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Moosch	1 595	19	Scrutin de liste	5	3
Mooslargue	401	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Morschwiller-le-Bas	3 694	27	Scrutin de liste	15	5
Muespach	942	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Muespach-le-Haut	1 178	15	Scrutin de liste	3	3
Mühlbach-sur-Munster	818	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Munchouse	1 518	19	Scrutin de liste	5	3
Munster	4 738	27	Scrutin de liste	15	5
Muntzenheim	1 288	15	Scrutin de liste	3	3
Munwiller	461	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Murbach	164	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Nambsheim	576	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Neuf-Brisach	1 895	19	Scrutin de liste	5	3
Neuwiller	525	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Niederentzen	857	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Niederhergheim	1 176	15	Scrutin de liste	3	3
Niedermorschwihr	537	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Niffer	985	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Oberbruck	380	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Oberentzen	723	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Oberhergheim	1 315	15	Scrutin de liste	3	3
Oberlarg	143	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Obermorschihr	420	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Obermorschiwiller	409	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Obersaasheim	1 060	15	Scrutin de liste	3	3
Oderen	1 215	15	Scrutin de liste	3	3
Oltingue	695	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Orbey	3 429	23	Scrutin de liste	7	4
Orschwihr	1 010	15	Scrutin de liste	3	3
Osenbach	810	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Ostheim	1 651	19	Scrutin de liste	5	3
Ottmarsheim	2 054	19	Scrutin de liste	5	3
Petit-Landau	822	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Pfaffenheim	1 373	15	Scrutin de liste	3	3
Pfetterhouse	987	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Pulversheim	3 069	23	Scrutin de liste	7	4
Raedersdorf	481	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Raedersheim	1 173	15	Scrutin de liste	3	3
Rammersmatt	219	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Ranspach	769	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Ranspach-le-Bas	640	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Ranspach-le-Haut	627	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Rantzwiller	802	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Réguisheim	2 011	19	Scrutin de liste	5	3
Reiningue	1 894	19	Scrutin de liste	5	3
Retzwiller	689	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Ribeauvillé	4 685	27	Scrutin de liste	15	5
Richwiller	3 905	27	Scrutin de liste	15	5
Riespach	653	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Rimbach-près- Guebwiller	216	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Rimbach-près- Masevaux	430	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Rimbachzell	188	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Riquewihr	999	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Roderen	902	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Rodern	401	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Roggenhouse	458	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Romagny	273	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Rombach-le-Franc	775	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Roppentzwiller	666	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Rorschwihr	370	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Rosenau	2 396	19	Scrutin de liste	5	3
Rouffach	4 238	27	Scrutin de liste	15	5
Ruederbach	385	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Ruelisheim	2 519	23	Scrutin de liste	7	4
Rumersheim-le-Haut	1 068	15	Scrutin de liste	3	3
Rustenhart	1 001	15	Scrutin de liste	3	3
Saint-Amarin	2 173	19	Scrutin de liste	5	3
Saint-Bernard	607	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Saint-Cosme	75	7	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Saint-Hippolyte	927	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Saint-Ulrich	299	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Sainte-Croix-aux-	1 742	19	Scrutin de liste	5	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Mines					
Sainte-Croix-en-Plaine	3 004	23	Scrutin de liste	7	4
Sainte-Marie-aux-Mines	4 851	27	Scrutin de liste	15	5
Sausheim	5 666	29	Scrutin de liste	15	5
Schlierbach	1 299	15	Scrutin de liste	3	3
Schweighouse-Thann	748	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Schwoben	229	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Sentheim	1 528	19	Scrutin de liste	5	3
Seppois-le-Bas	1 443	15	Scrutin de liste	3	3
Seppois-le-Haut	505	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Sewen	480	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Sickert	333	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Sierentz	4 409	27	Scrutin de liste	15	5
Sondernach	590	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Sondersdorf	319	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Soppe-le-Bas	774	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Soultz-Haut-Rhin	7 012	29	Scrutin de liste	15	5
Soultzbach-les-Bains	731	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Soultzeren	1 183	15	Scrutin de liste	3	3
Soultzmatt	2 487	19	Scrutin de liste	5	3
Staffelfelden	4 072	27	Scrutin de liste	15	5
Steinbach	1 379	15	Scrutin de liste	3	3
Steinbrunn-le-Bas	848	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Steinbrunn-le-Haut	693	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Steinsoultz	743	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Sternenberg	142	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Stetten	334	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Storckensohn	184	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Stosswihr	1 323	15	Scrutin de liste	3	3
Strueth	360	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Sundhoffen	1 993	19	Scrutin de liste	5	3
Tagolsheim	991	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Tagsdorf	325	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Thann	7 762	29	Scrutin de liste	15	5
Thannenkirch	451	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Traubach-le-Bas	484	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Traubach-le-Haut	647	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Turckheim	4 139	27	Scrutin de liste	15	5
Ueberstrass	333	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Uffheim	1 142	15	Scrutin de liste	3	3
Uffholtz	1 614	19	Scrutin de liste	5	3
Ungersheim	2 449	19	Scrutin de liste	5	3
Urbès	427	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Urschenheim	808	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Valdieu-Lutran	421	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Vieux-Ferrette	640	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Vieux-Thann	2 866	23	Scrutin de liste	7	4
Village-Neuf	4 709	27	Scrutin de liste	15	5
Voegtlinshoffen	479	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Vogelgrun	628	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Volgelsheim	2 720	23	Scrutin de liste	7	4
Wahlbach	508	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Walbach	936	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Waldighofen	1 558	19	Scrutin de liste	5	3
Walheim	889	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Waltenheim	506	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Wasserbourg	465	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Wattwiller	1 636	19	Scrutin de liste	5	3
Weckolsheim	742	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Wegscheid	315	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Wentzwiller	780	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Werentzhouse	633	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Westhalten	1 017	15	Scrutin de liste	3	3
Wettolsheim	1 784	19	Scrutin de liste	5	3
Wickerschwihr	742	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Widensolen	1 215	15	Scrutin de liste	3	3
Wihr-au-Val	1 195	15	Scrutin de liste	3	3
Wildenstein	155	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Willer	295	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Willer-sur-Thur	1 773	19	Scrutin de liste	5	3
Winkel	301	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Wintzenheim	8 059	29	Scrutin de liste	15	5
Wittersdorf	769	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Wolfersdorf	354	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Wolfgangtzen	1 190	15	Scrutin de liste	3	3
Wolschwiller	431	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Wuenheim	768	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Zaessingue	375	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Zellenberg	321	11	Scrutin majoritaire à 2 tours	1	3
Zillisheim	2 561	23	Scrutin de liste	7	4
Zimmerbach	824	15	Scrutin majoritaire à 2 tours	3	3
Zimmersheim	1 083	15	Scrutin de liste	3	3

Tableau n°2 – Communes de 9 000 habitants et plusieurs

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués de droit (si tous les conseillers sont en exercice)	Nombre de Délégués supplémentaires	Nombre de délégués suppléants
Cernay	12 057	33	Scrutin de liste	33	0	9
Colmar	66 970	49	Scrutin de liste	49	46	21
Guebwiller	11 243	33	Scrutin de liste	33	0	9
Illzach	14 923	33	Scrutin de liste	33	0	9
Kingersheim	13 354	33	Scrutin de liste	33	0	9
Mulhouse	104 978	55	Scrutin de liste	55	93	32
Pfastatt	10 314	33	Scrutin de liste	33	0	9
Riedisheim	12 200	33	Scrutin de liste	33	0	9
Rixheim	14 380	33	Scrutin de liste	33	0	9
Saint-Louis	22 805	35	Scrutin de liste	35	0	9
Wittelsheim	10 645	33	Scrutin de liste	33	0	9
Wittenheim	15 553	33	Scrutin de liste	33	0	9

Tableau n°3 – Communes nouvelles

Commune	Population municipale au 01/01/2026	Conseillers municipaux (effectif légal)	Mode de scrutin	Nombre de délégués à élire	Nombre de délégués suppléants
Aspach-Michelbach	1 747	23	Scrutin de liste	7	4
Bernwiller	1 205	19	Scrutin de liste	5	3
Brunstatt-Didenheim	8 259	33	Scrutin de liste	20	6
Illtal	1 203	19	Scrutin de liste	5	3
Kaysersberg Vignoble	4 383	29	Scrutin de liste	15	5
Le Haut Soultzbach	879	19	Scrutin majoritaire à 2 tours	5	3
Masevaux-Niederbruck	3 594	29	Scrutin de liste	15	5
Porte du Ried	1 971	23	Scrutin de liste	7	4
Spechbach	1 418	19	Scrutin de liste	5	3

